

Corporation des propriétaires
de

BARS
BRASSERIES
ET TAVERNES

du Québec

UTBQ
Union des tenanciers de bars du Québec

130, rue Principale, Châteauguay (QC) J6J 3H1
Tél. (450) 692-8443 Fax. (450) 692-7638

7373, rue Cordner, LaSalle (QC) H8N 2R5
Tél. (514) 937-0531 Fax. (514) 933-0936

Montréal, le 21 octobre 2020

L'honorable François Legault
Premier ministre du Québec
Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque est
3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

PAR TÉLÉCOPIEUR : 1 (418) 643-3924

Monsieur Christian Dubé
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy
15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

PAR COURRIEL : ministre@msss.gouv.qc.ca

Docteur Horacio Arruda
Directeur national de santé publique
et sous-ministre adjoint
Ministère de la Santé et des Services Sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy
15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

PAR COURRIEL : horacio.arruda@msss.gouv.qc.ca

Madame Marie-Ève Bédard
Sous-ministre adjointe
Ministère de la Santé et des Services Sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy
15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

PAR COURRIEL : marie-eve.bedard@msss.gouv.qc.ca

Objet : Deuxième vague de la pandémie liée à la Covid-19
Industrie des bars et de la restauration

Monsieur le Premier Ministre du Québec,
Monsieur le Ministre de la Santé et des Services sociaux,
Docteur Horacio Arruda, Directeur national de santé publique,

Madame la Sous-ministre adjointe du Ministère de la Santé et des Services sociaux,

La Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Tavernes du Québec et son président, monsieur Renaud Poulin, et l'Union des Tenanciers de Bars du Québec et son président, monsieur Peter Sergakis, unissent leur voix pour vous transmettre la présente lettre aux noms de leurs membres respectifs.

L'échéance des mesures additionnelles annoncées par votre gouvernement qui accompagnaient le passage des régions en « zone rouge » approche à grande vitesse. En effet, lesdites mesures, dont celle concernant la fermeture des bars et des restaurants en zone rouge, expireront le 28 octobre 2020, soit mercredi prochain.

Nous sommes conscients des efforts remarquables dont votre gouvernement doit faire preuve en cette période difficile sans précédent et que vous prenez toutes les mesures mises à votre disposition pour permettre au peuple québécois de traverser glorieusement cette crise.

Malgré tout, nous nous adressons à vous aujourd'hui afin de vous demander, respectueusement, de permettre la réouverture des bars et des restaurants dans tout le Québec, incluant dans les zones rouges, à compter du 29 octobre prochain.

En effet, la pandémie a causé de nombreux effets indésirables sur la santé des québécois. Non seulement celle-ci a eu un impact direct sur la santé physique des citoyens qui ont contracté le virus, mais celle-ci a aussi un impact considérable sur la santé mentale de tous les québécois en raison de toutes les restrictions que vous avez mises en place depuis le printemps dernier !

Même si les québécois ont pu bénéficier d'un certain assouplissement pendant la période estivale, cela fût très éphémère et n'a pas permis de contrecarrer les effets indésirables découlant du confinement du printemps ni ceux des nouvelles mesures restrictives de cet automne. Pire encore, l'hiver est à nos portes! De ce fait, les québécois seront encore plus restreints dans leur quotidien : ils ne pourront bientôt plus profiter de leur cour, ni de leur terrasse ni plus que des longues marches à l'extérieur : ils vivront un nouveau confinement quasi-total.

Ainsi, nous croyons sincèrement que votre gouvernement devrait permettre dès maintenant la réouverture des bars et des restaurants afin de permettre aux québécois d'avoir au moins un endroit où ils peuvent se rendre en toute sécurité en dehors de leur domicile respectif.

En effet, les tenanciers de bars et les restaurateurs ont fait preuve d'une grande résilience depuis le printemps dernier et la majorité de ceux-ci ont appliqué, de manière rigoureuse, les mesures sanitaires imposées par la santé publique. Ce faisant, nous soumettons que nos établissements sont des milieux sécuritaires où la clientèle est très bien protégée. Outre certaines exceptions très limitées, force est de constater que notre industrie n'a pas été un vecteur de transmission de la Covid-19.

Ceci dit, nos membres sont mêmes prêts à appliquer toutes mesures additionnelles qui pourraient être imposées par la Santé publique pour permettre la réouverture de leur établissement, dans la mesure où celles-ci demeurent néanmoins applicables de manière fonctionnelle par les opérateurs. À titre d'exemple, nos membres seraient prêts à devoir fermer leurs portes plus tôt, même à 21h00 ou 22h00, si cela peut leur permettre de rouvrir! Nous vous soumettons que votre gouvernement devrait compter sur l'aide que notre industrie peut lui apporter dans l'application des mesures sanitaires plutôt que de s'en priver.

Il est tout à fait inconcevable d'imposer des mesures aussi restrictives pour la majorité de la population québécoise jusqu'à la période des fêtes. Effectivement, les mesures sévères que votre gouvernement impose actuellement sont insoutenables à long terme. Nous pensons qu'un assouplissement pour l'industrie des bars et des restaurants permettra aux québécois, tant au

niveau des clients que des commerçants, de respecter plus aisément les autres restrictions imposées aussi longtemps que vous le jugerez nécessaire.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que la fermeture de notre secteur d'activité a obligé les établissements à mettre, de nouveau, à pieds temporairement la quasi-totalité de leurs employés. Bien que ces-derniers aient fait preuve de patience au printemps dernier, bon nombre d'entre eux ne peuvent se permettre d'être aussi résilients cette fois-ci. Ainsi, plusieurs des employés contactent leur employeur respectif pour remettre leur démission. Le motif allégué : ceux-ci ont trouvé un emploi dans un autre domaine considérant la fragilité de l'industrie avec les nombreuses fermetures/réouvertures et ne comptent pas y revenir de sitôt! Le secteur des bars et de la restauration était déjà confronté à une pénurie de main d'œuvre qui perdurait depuis longtemps : celle-ci sera plus grande que jamais si la fermeture de notre industrie se poursuit, les démissions s'ajoutant quotidiennement!

D'un autre côté, nous devons également souligner que la fermeture de notre secteur a aussi des effets considérables sur la santé économique des tenanciers et restaurateurs. En effet, certains propriétaires abandonnent carrément leur établissement en raison du caractère interminable des mesures prises à leur égard, lesquelles perdurent, dans une certaine mesure, depuis le printemps dernier. Les effets de ces abandons ne seront sans doute pas immédiatement ressentis, surtout parce que ceux-ci ne sont pas annoncés publiquement, mais les impacts indésirables qui en découlent se manifesteront dès que les mesures restrictives seront levées si celles-ci perdurent plus longtemps.

Enfin, nous sommes conscients que personne ne souhaiterait être à vos places respectives en ce moment. Nous savons que le rôle respectif que vous remplissez n'a rien d'enviant ces derniers temps. Nous comprenons également que vous vous faites blâmer pour toutes vos décisions, que certains jugent bonnes tandis que d'autres les trouvent en même temps mauvaises. Nous comprenons également que les décisions que vous prenez ont pour objectif de protéger la santé des québécois et québécoises. Néanmoins, nous croyons sincèrement que les avantages qui découleraient de la réouverture partielle de nos établissements, avec des mesures sanitaires strictes, dépassent largement les inconvénients qui pourraient en découler, ne serait-ce qu'en raison des impacts positifs sur la santé mentale de tous les québécois et sur la santé économique de milliers de PME québécoises.

Considérant ce qui précède, nous réitérons respectueusement notre demande à vos égards visant à permettre aux tenanciers de bars et aux restaurateurs de reprendre leurs activités à compter du 29 octobre 2020 dans toutes les régions du Québec.

Nous comptons sur votre précieuse considération.

Dans l'intervalle, nous vous prions de recevoir, monsieur le Premier ministre du Québec, monsieur le Ministre de la Santé et des Services sociaux, Docteur Arruda et madame la Sous-ministre adjointe du Ministère de la Santé et des Services sociaux, l'expression de notre plus haute considération.

**CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES
DE BARS, BRASSERIES ET TAVERNES
DU QUÉBEC**



Renaud Poulin, président

**UNION DES TENANCIERS DE
BARS DU QUÉBEC**



Peter Sergakis, président